

L'association sportive scolaire (AS), qui propose des activités développées hors temps scolaire dans le secondaire, est caractérisée par une empreinte éducative importante, justifiée en grande partie par les enseignants d'EPS comme une continuation de leur matière obligatoire. La question s'est posée quant à l'analyse de l'action éducative des enseignants à l'AS. L'étude s'est réalisée dans deux collèges RRS d'une grande ville bretonne et grâce au rassemblement de plusieurs outils et données : documents officiels, entretiens, observations directes et carnet ethnographique. Nous observons des pratiques éducatives hétérogènes différentes selon la finalité personnelle des enseignants. Le pôle responsabilisation, exprimé par tous les enseignants, n'est pas toujours évident et dépend de leur engagement personnel pour adapter et transformer les activités vers ce but.

**Keywords:** Sport scolaire, responsabilisation, enseignants EPS, intervention, valeurs

## INTRODUCTION

L'association sportive scolaire (AS) est une composante originale de la politique française permettant de développer la pratique d'activités physiques en complément des cours obligatoires d'EPS et d'aborder l'apprentissage de la vie associative. Ces éléments décrits dans les lois actuelles portent l'empreinte de leurs origines historiques et de leurs controverses au sein du collectif d'enseignants d'EPS concernant les objectifs et finalités d'une discipline particulière et, par conséquent, du sport scolaire (Arnaud, 2004 ; Attali, 2005 ; Delaplace, 1995). En 1981, prenant le sport scolaire sous sa tutelle, le Ministère de l'Éducation Nationale reconnaît les valeurs éducatives du sport et considère l'EPS une matière à part entière au service des orientations éducatives de l'Éducation Nationale (Robène, Bodin, et Héas, 2008a). En parallèle des transformations idéologiques de la discipline, on créa une identité des enseignants d'EPS en fonction de leur matière caractéristique à travers les APSA et le versant éducatif que l'on peut constater avec le pôle responsabilisation de l'AS. Il ne faut pas oublier le caractère volontaire de l'AS pour les élèves et le temps qui leur est réservé en dehors du temps scolaire obligatoire. Un temps dont Hellison (2003) et Kahne (2001) soulignent le potentiel pour développer des valeurs et des habilités sociales complémentaires aux sportives avec une méthodologie spécifique qui résulte de l'engagement des enseignants sans mépriser le pôle compétition et promotion. Notre objectif se concentre sur les pratiques éducatives des enseignants d'EPS à l'AS et, plus précisément sur le pôle responsabilisation: Est-ce que leurs finalités et leurs objectifs sont en accord avec ceux des textes officiels et avec leurs pratiques éducatives ? Que représente le pôle responsabilisation chez les enseignants d'EPS ? Quelles sont les méthodologies et stratégies utilisées pour le mettre en œuvre ?

## MÉTHODOLOGIE

Nous avons étudié les activités sportives hors temps scolaire de deux collèges RRS d'une ville bretonne. Le premier collège, comptait 500 élèves, 6 enseignants et avait aussi des activités dans le cadre de l'Accompagnement éducatif sportif. L'autre collège avait environ 300 élèves, 4 enseignants d'EPS et les activités de l'AS y étaient les seules hors temps scolaire. La méthodologie de recherche était uniquement qualitative, l'étude de cas interprétatif. Pour répondre à nos questions de recherche, l'une d'entre elle portant sur les caractéristiques éducatives des activités sportives périscolaires, nous avons utilisé plusieurs outils de recueil de données : l'étude des textes officiels, 8 entretiens avec les enseignants d'EPS, 9 observations directes de séances de l'AS et le carnet ethnographique du chercheur. La méthode d'analyse de données était celle du contenu thématique des entretiens (Bardin, 1977) renforcée *a posteriori* par d'autres données décrites précédemment.

## RÉSULTATS ET DISCUSSION

Le danger et les clivages de la discipline d'EPS au long de son histoire révèlent dans nos résultats l'importance identitaire actuelle des enseignants d'EPS, ancrée sur des objectifs éducatifs et sur la spécificité apportée par l'AS à l'égard de leur relation avec les élèves (Roux-Perez, 2003; Attali, 2005). Dans ce cas d'étude l'expression des valeurs éducatives à l'AS est une constante qui s'inscrit, selon l'analyse, dans les buts du pôle responsabilisation. La plupart des interviewés justifient la présence de valeurs éducatives tels que l'autonomie, la solidarité, le respect des règles, etc. celles-ci étant des objectifs déjà présents en EPS et, donc, à poursuivre en AS (Roux-Perez, 2003). D'ailleurs les textes officiels reconnaissent les valeurs du sport en tant qu'éducatives et préventives sous le terme de citoyenneté (Lamotte, 2009); ils négligent cependant les risques d'une pratique exacerbée produite par un encadrement qui serait uniquement compétitif (Arnaud, 2004 ; Gutiérrez, 2003 ; Robène, Bodin et Héas, 2008b). L'analyse des entretiens à propos de leurs activités reflètent des pratiques sportives hétérogènes dans les programmes menés par l'AS chez chacun des enseignants, tel que le souligne Roux-Perez (2004). Un tel résultat est considéré incohérent du point de vue des programmes scolaires éducatifs si la structure, voire même, les contenus et l'évaluation, ne sont pas compatibles tout au long de leur application (Reboul, 1992). C'est encore plus étrange si l'on considère valables les vertus éducatives inhérentes au sport déjà contestées par de nombreux auteurs (Hellison, 2003 ; Gutierrez, 2003 ; Arnaud, 2004 ; Robène, Bodin, et Héas, 2008b). D'après nos résultats, le pôle responsabilisation prend ainsi de l'importance pour le corps des enseignants d'EPS. Les stratégies décrites par ces derniers sont assez dynamiques mais la plupart cherchent surtout l'apprentissage moteur ou sportif ce qui renforcerait l'incohérence éducative décrite auparavant. La participation des élèves ne consiste qu'en des rôles dans le jeu ou l'organisation du matériel. Pourtant, Andréassian (2008) et Hellison (2003) donnent une grande importance à cette participation. À cet égard, Hellison (2003) modifie la structure classique des séances afin de permettre la réflexion et favoriser la participation des élèves. Selon Hellison (2003) et Kahne (2001), les activités de l'AS, réalisées en dehors du temps scolaire obligatoire servent la promotion du pôle responsabilisation ; les professeurs eux-même ont noté une différence notable quant au rapport avec les élèves dans ce créneau horaire (Roux.Perez, 2003).

## CONCLUSIONS

Il existe une forte identité éducative des enseignants d'EPS qui n'est pas toujours transmise pendant les pratiques de l'AS. Il existe des actions très hétérogènes avec diverses finalités ce qui met en évidence l'importance de l'engagement de l'enseignant quant à l'aspect éducatif. Pour cela, il semble nécessaire d'utiliser leurs connaissances spécifiques en APS pour transmettre aussi les valeurs du pôle responsabilisation du sport scolaire. Les argumentations décrites ci-dessus proposent la complémentarité du sport scolaire dans les pôles promotion, compétition et responsabilisation. L'objectif de ce dernier étant de chercher à élever les enfants « au sein d'une culture qui soit vraiment humaine » (Reboul, 1992, p. 25).

## BIBLIOGRAPHIE

Arnaud, P. (2004).. In F. Carpentier (Ed.), *Le sport est-il éducatif?* (pp. 137-156). Rouen: Publications de l'Université de Rouen Havre // Attali, M. (2005). *Carrefours de l'éducation*, 19, 3-18. // Andréassian, É. (2008). *EPS: Revue education physique et sport*, 334, 18-20. // Bardin, L. (1977). Paris: Presses Universitaires de France. // Bodin, D., Robène, L., Héas, S., & Le Yondre, F. (2007). *International Journal on Violence and School*, 4, 20-53. // Delaplace, J. M. (1995). In P. Arnaud, J. P. Clément & M. Herr (Eds.), (pp. 183-196). Clermont-Ferrans: AFRAPS. // Gutiérrez, M. (2003). Barcelona: Paidós. // Hellison, D. (2003). Champaign, Illinois: Human Kinetics. // Jiménez Martín, P. J. (2008). Madrid: Editorial Síntesis. // Kahne, J., Nagaoka, J., Brown, A., O'Brien, J., Quinn, T., & Thiede, K. (2001). *Youth & Society*, 32(4), 421-446. // Lamotte, V. (2009). Joinville-Le Pont: Actio. // Reboul, O. (1992). Paris: Presses Universitaires de France. // Roux-Perez, T. (2004). *Staps*, 1(63), 75-88. // Robène, L., Bodin, D., & Héas, S. (2008a). *Recherche*, 1(1), 7. // Robène, L., Bodin, D., & Héas, S. (2008b). *International Journal of Violence and School*, 46-67.